

AIDE « TENNIS / PADEL SCOLAIRE »

Fiche descriptive

L'objectif est de soutenir, via une aide financière, les clubs proposant des séances d'activités innovantes en faveur du Tennis et du Padel Scolaire, en partenariat avec des établissements scolaires, publics ou privés.

Conditions :

- ☒ L'aide de la Ligue des Hauts-de-France ne peut être attribuée qu'à des clubs proposant des séances encadrées par un enseignant diplômé dans le cadre d'une activité « club », à condition que le club ait également :
 - Signé une convention de partenariat avec l'établissement scolaire concerné,
 - Rempli le formulaire de demande d'aide de la Ligue dans son intégralité,
 - Décrit le plus précisément possible l'action ou les actions réalisées.
- ☒ Les bénéficiaires de l'action doivent être tous âgés de 3 à 18 ans pour la saison en cours.
- ☒ Les groupes doivent être constitués de 10 personnes au minimum.

Procédure :

Au plus tard le **12 juin 2023**, le club doit adresser à Benoit BONHORE, en charge du tennis scolaire :



- la fiche de demande d'aide (modèle joint à compléter),
- une copie de la convention de partenariat avec l'établissement scolaire,
- le budget de l'action pour la saison en cours (modèle joint à compléter),
- pour chaque action : 1 fiche compte-rendu (modèle joint à compléter).
- Tout support de communication pouvant justifier la réalisation de l'action (affiche, article, photos ...)

Après étude de la demande, la Ligue des Hauts-de-France de Tennis déterminera l'aide attribuée au club dans le cadre de ce dispositif.

Le club recevra ensuite l'aide financière de la Ligue par virement.

Attention :



- ▶ aucune demande reçue après le 12 juin ne pourra être traitée,
- ▶ le nombre de clubs aidés pourra être limité.
- ▶ les clubs ne pourront pas effectuer plus de 2 demandes consécutives.

Montant de l'aide :

Le montant de l'aide de la Ligue des Hauts-de-France sera déterminé en fonction du nombre de jeunes accueillis et des heures d'enseignement dévolues au projet, du budget global de l'action et des différentes aides obtenues par le club auprès de l'ANS ou des collectivités locales. **Le montant de l'aide sera plafonné à 500€ la première année, et le montant maximum de l'aide accordée sera limité à 250€ la 2ème année (une demande par club, par saison sportive).**

AIDE « TENNIS / PADEL SCOLAIRE » Fiche candidature

(À retourner à Benoit Bonhore, benoit.bonhore@fft.fr, avant le 12/06/2023)

LE CLUB :

Sollicite l'aide proposée par la Ligue des Hauts-de-France pour faire découvrir le tennis et padel à des jeunes scolarisés pendant le temps scolaire.

Etablissement(s) scolaire(s) partenaire(s) :

.....

Enseignant (s) encadrant les séances :

Nom Prénom et qualification :

Nom Prénom et qualification :

Nombre de séances (ou actions)ou nombre d'heures prévu(e)s sur la saison :heures

J'ai bien noté que :

- ☑ L'encadrement doit être obligatoirement assuré par un enseignant diplômé (CQP minimum pour le tennis et TFP ou diplôme d'état pour le Padel).
☑ Chaque groupe doit être constitué de 10 personnes minimum,
☑ Le club devra fournir les éléments demandés ci-dessous,
☑ L'aide financière accordée par la Ligue sera déterminée en fonction du nombre d'enfants et des heures d'enseignement, du budget global de l'action et de l'aide obtenue par le club auprès de la commune ou de l'ANS.
☑ La demande ne pourra dépasser 50% du budget total de l'action.
☑ L'aide minimum sera de 100€

Fait à, le / /

Signature du Président du club :

Pièces à joindre (une fois par saison) :

- Convention avec l'établissement partenaire
▪ Budget de l'action (fiche jointe à compléter)
▪ Pour chaque groupe (ou action): 1 fiche compte-rendu (fiche jointe à compléter)
▪ Support de communication pouvant justifier la réalisation de l'action (affiche, article, photos ...)

AIDE « TENNIS / PADEL SCOLAIRE »

Fiche budget

(à adresser à Benoit Bonhoure, avant le 12/06/2023, en même temps que la fiche de demande)

CLUB :

DEPENSES	
Salaires et charges Préciser : nombre total d'heures : h taux horaire brut chargé : €	
Matériel (détailler) : - - -	
Autres dépenses (détailler) : - - -	
Total dépenses :	

RECETTES	
ANS (aide sollicitée)	
Ligue (aide sollicitée)	
Participation des établissements scolaires partenaires	
Subventions : - Commune - Communauté de Communes ou d'Agglomération - Conseil départemental - Autre (préciser) :	
Partenaires privés & mécènes	
Fonds propres du club	
Autres recettes (préciser) :	
Total recettes :	

AIDE « TENNIS / PADEL SCOLAIRE »

Fiche compte-rendu (1 fiche par action)

(à adresser à Benoit Bonhoure, avant le 12/06/2023, en même temps que la fiche de demande)

CLUB :

Etablissement scolaire partenaire :

Enseignant(s) :

Participants :

Classe(s) et niveau(x)	Nombre d'enfants participants

Nombre de séances : Durée des séances :

Dates des séances :

Nouveauté 2023 :

Pour les clubs proposant un cycle de Padel à l'école, un kit de raquettes leur sera offert.



Description de l'action :

Nous attestons que les séances d'initiation ont bien été organisées aux dates mentionnées et à l'attention des personnes listées ci-dessus.

Signature du Président du club

Signature de l'enseignant